

Évaluation du rôle du risque dans votre portefeuille de retraite

Le niveau de risque associé à votre portefeuille de retraite est déterminé par votre choix de placements. Les placements qui comportent un risque élevé ont plus de chance de voir leur valeur décroître en période de volatilité des marchés. Bien que les périodes de volatilité des marchés peuvent amener les investisseurs à réfléchir à leur degré de tolérance au risque, il est important de ne pas perdre de vue votre horizon de retraite. Les questions suivantes vous aideront à évaluer votre niveau de risque :

Comment déterminer le niveau de risque avec lequel vous êtes à l'aise ?

Vous pouvez déterminer le niveau de risque avec lequel vous êtes à l'aise en remplissant le questionnaire sur le style d'investissement qui vous est fourni par votre assureur. L'un des facteurs pouvant influencer sur votre niveau de risque est le temps qu'il vous reste avant la retraite.



Comment le risque se reflète-t-il dans votre portefeuille ?

Vous pouvez opter pour des fonds individuels ou pour un fonds de répartition de l'actif (fonds qui comporte une combinaison de placements présélectionnés) qui correspondent le mieux à votre niveau de risque ou à votre année de retraite. Les fonds vont des fonds d'obligations ou de revenu (faible risque mais plus faible potentiel de rendement), en passant par les fonds équilibrés (combinaison d'actions et d'obligations qui s'accompagnent d'un risque et de rendements moyens), aux fonds d'actions (risque plus élevé mais, historiquement, meilleur rendement à long terme).

Que se produit-il si vous n'avez pas choisi un placement de manière active ?

Vos cotisations seront automatiquement versées dans le ou les fonds par défaut de votre régime, qui ne correspondent peut-être pas à votre degré de tolérance au risque.

Pourquoi est-il important de réévaluer périodiquement votre niveau de risque ainsi que votre horizon de retraite ?

Bien qu'une composante en actions soit importante pour prolonger la durée de vos placements au cours de la retraite, de nombreux investisseurs ne passent pas en revue leur degré de tolérance au risque au fur et à mesure que la date de leur retraite approche. Par conséquent, il se pourrait qu'au moment de leur retraite leur niveau de risque soit excessivement élevé. Il est donc conseillé aux investisseurs d'examiner le niveau de risque et les actions de leur portefeuille et d'y apporter toute modification jugée nécessaire.

De nombreux investisseurs ne se rendent pas compte que lorsque vous retirez des fonds pendant la retraite, vous vendez ainsi une partie de vos placements. Si vous détenez en grande partie des fonds d'actions dont la valeur est faible au moment de leur retrait, vous pourriez vous retrouver à vendre ces placements à perte, ce qui aurait un effet négatif sur votre portefeuille.

Pour discuter de votre tolérance au risque et de vos placements, communiquez avec les professionnels autorisés de Reuter Benefits en composant le 1-800-666-0142 ou par courriel à retire@reuterbenefits.com.